ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

commerce extracommunautaire

Question écrite n° 41702

Texte de la question

M. Étienne Blanc attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le développement des importations de préparation contenant en poids 25 % ou plus, mais moins de 57 % de viandes de volailles. Ces produits du chapitre douanier 16 02 32 30 ont un taux de droit de douane de 10,9 % *ad valorem,* alors que les préparations contenant plus de 57 % de viandes de volailles ont un droit fixe de 86,70 euros par 100 kilogrammes. Avec cet avantage tarifaire (500 euros par tonne environ), c'est tout le secteur qui est menacé et en priorité l'emploi qui ne peut supporter une telle concurrence. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur le sujet et de l'informer des dispositions sur ce sujet afin de préserver les produits de nos terroirs.

Texte de la réponse

Les importations européennes de préparations contenant en poids entre 25 à 57 % de viandes de volailles, se sont fortement développées en 2008. Ces préparations bénéficient de droits de douanes réduits. Le ministère de l'agriculture et de la pêche, attaché à une protection douanière efficace de la filière volaille, est conscient des conséquences que ces importations de préparations de volailles pourraient causer à la filière avicole. C'est pourquoi, en comité de gestion, le 11 décembre 2008, la France a interrogé la Commission sur la forte hausse des importations de préparations contenant de 25 à 57 % de viandes de volailles, alors que les importations de préparations contenant plus de 57 % de viandes de volailles, qui font l'objet d'un droit de douane fixe beaucoup plus élevé, sont restées stables. La Commission a pris connaissance du problème et a demandé à ses services douaniers un renforcement des contrôles afin d'identifier s'il s'agit ou non d'une fraude. Si tel était le cas, il faudrait bien évidemment y mettre fin au plus vite. Sinon, une solution permettant d'éviter un afflux d'importation devra être étudiée et proposée le plus rapidement possible.

Données clés

Auteur : M. Étienne Blanc
Circonscription : Ain (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 41702
Rubrique : Politiques communautaires
Ministère interrogé : Agriculture et pêche
Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 février 2009, page 1192
Réponse publiée le : 14 avril 2009, page 3504